Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 21/11/2025
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_23-DE

OBJECTIFS	Etat initial 2025	Calendrier et programmation financière					Investissement à prévoir	Besoins en matière d'emplois et compétences	Partenariats à renforcer/ développer	Difficultés identifiées	
		2026	2027	2028	2029	2030					
Maintien, développement et redéploiement de l'offre d'accueil	Nombre de places en EAJE PSU : 90 places - enfants de 10 semaines à l'entrée à l'école - 7h15-18h15	- Maintien des places existantes - Etude sur la plus-value de l'alternance dans les métiers de la petite enfance pour faciliter les recrutements	Maintien des places existantes	-Maintien des places existantes - Préprojet permettant l'accueil souple pour les familles en insertion professionnelle mais aussi sociale (augmentation des besoins), les besoins en cours d'année et les horaires atypiques, notamment saisonniers	- Maintien des places existantes - Création de nouvelles places	Maintien des places existantes	Investissement en 2029, au moins en terme de locaux	Nécessité de recrutements sur le territoire en 2029	Eventuel partenariat si montage d'une structure associative et/ou privée	- Recrutements de profils diplômés pour la création de places mais aussi pour le maintien de l'existant - Portage politique nécessaire - Budget d'investissement pour création de nouvelles places mais également budget de fonctionnement - Trouver des locaux pour permettre l'installation de porteurs de projets	Nombre de places en EAJE PSU Amélioration des taux de fréquentation des structures d'accueil collectives existantes avec et sans contrats réguliers Existence d'une offre complémentaire en réponse aux besoins spécifiques Nombre de parents utilisateurs CALD Nombre de contacts du RPE Nombre d'enfants sur liste d'attente EAJE Nombre d'heures Bouts d'Chou service (Cispéo) Nombre d'assistants maternels en activité
	Amélioration de l'accueil occasionnel via la mise en place de l'applicatif crèche à la demande	Bilan CALD à réaliser	Ajustements si nécessaire				/	Formation à l'application éventuellement à renouveler	/	Communication touchant les familles ciblées	
	Nombre de places en microcrèches PAJE : 24 places - 7h30-19h	- Mieux intégrer les structures privées dans l'offre d'accueil - Structurer le rôle de la CCVA en tant que autorité organisatrice petite enfance devant donner un avis sur l'installation de structures					/	/	Partenariat à créer avec les microcrèches du territoire	- Positionnement politique sur le développement de l'offre d'accueil privée à clarifier : la CCVA doit à présent émettre un avis favorable ou non avant tout démarche d'un porteur de projet auprès du CD. - Quid de la volonté des microcrèches d'échanger avec la CCVA? Pas de réponse à l'invitation aux coordinations Petite enfance	
	157 assistants maternels (136 en activité) 370 enfants de moins de 3 ans accueillis en moyenne 50% des Assistants Maternels ont + de 50 ans Baisse du nombre d'assistants maternels + rapide que la baisse de la natalité et baisse des - de 3 ans sur le territoire	- Création d'un sous groupe de travail de la coordination petite enfance sur la revalorisation du métier d'AM - Travail partenarial avec les acteurs du social et du monde de l'emploi pour valoriser le métier d'assistant maternel + réflexion autour des dispositifs existants ou à créer pour faciliter leur installation	- Actions pour valoriser l'accueil individuel auprès des familles et des partenaires			Actions pour "recruter" des assistants maternels sur le territoire : prévision d'une vague de départ en retraite. Attention, en parallèle, nécessité de surveiller la progression des naissances et des moins de 3 ans sur le territoire	/	/	Travailler avec le Conseil Départemental sur ce volet	Nécessité d'une grande communication	
	2 MAM	Mieux intégrer les MAM dans l'offre d'accueil	Encourager les partenariats publics/ privés pour la création de MAM, notamment dans les zones sous-dotées				Eventuellement, prévoir l'acquisition de locaux pour faciliter l'implantation de MAM	/	/	- Positionnement politique sur le développement de l'offre d'accueil privée à clarifier : la CCVA doit à présent émettre un avis favorable ou non avant tout démarche d'un porteur de projet auprès du CD. - Trouver des investisseurs, des locaux adaptés	
	8 écoles maternelles accueillant plus de 500 enfants	Premier partenariat entre la crèche Bout d'chou et l'école Jeanne d'Arc. Expérience qui pourra être étendue	Quid du projet de création d'une toute petite section de maternelle?				/	Meilleure connaissance du fonctionnement du partenaire : échanges de savoirs entre éducation nationale et EAJE	Partenariat avec les communes et avec l'éducation nationale	- Diversité des futures écoles des enfants accueillis en crèche - Frein des enseignants	
	Coordinations petite enfance mises en place depuis début 2024 visant à mieux informer les partenaires sur l'exercice de la compétence mais aussi à mieux cerner les besoins	Poursuite des coordinations, structuration, élargissement et approfondissement afin que des solutions émergent, notamment sur les problématiques des places d'urgence et des places à visée d'insertion professionnelle					/	/	Avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance, de l'insertion sociale et professionnelle ayant des besoins en mode de garde ou de répit pour les personnes accompagnées	Faire émerger des projets concrets soutenables financièrement et politiquement	
	1 ETP de chargé de coopération petite enfance/parentalité : ingénierie et accompagnement des structures parentalité et petite enfance	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	/	Formations à prévoir afin d'être toujours à jour des connaissances	Autres chargés de coopération du département + réseau départemental petite enfance		
	Dispositif Bout'Chou Services porté par Cispeo = offre d'accueil en horaires décalés pour les enfants de 10 semaines à 6 ans et fratrie jusqu'à 11 ans QF<850 € (4h/8h30 et 17h30/minuit) + répit parental	Renouveler la convention avec Bout'Chou Service (CISPEO).	Travail sur de nouvelles solutions d'accueil en horaires atypiques				/	/	Echanges d'informations entre RPE et Cispeo	Coefficients familiaux de référence restrictifs	
	Dispositif "Mon enfant accueilli, un emploi retrouvé" porté par Cispeo 10 familles CCVA orientées vers la plateforme de septembre 2024 à août 2025	Maintien	Bilan et programmation de l'évolution locale	Travail commun entre RPE et dispositif car le RPE n'a pas connaissance des familles accompagnées			/	/	Echanges d'informations entre RPE et Cispeo		
Soutenir la qualité de l'offre d'accueil	Diversité des modes de garde en veillant à un équilibre entre les différents types de structures et entre l'accueil collectif et individuel	Mise en place d'un observatoire des services à la population afin de mieux cerner les besoins du territoire et les évolutions d'usage des structures et de s'y adapter (avec amélioration des outils)					/	Augmenter les compétences en matière de contrôle de gestion et outils d'observatoire	/		Taux de satisfaction des parents concernant la qualité d'accueil Taux de satisfaction des parents concernant l'adaptation des accueils aux âges des enfants Taux de satisfaction des parents concernant l'accueil individuel Nombre de professionnels partis en formation ou ayant participé à des temps collectifs Nombre de formations organisées pour les assistants maternels et taux de fréquentation
	Amélioration des bâtiments : En 2025, Travaux extérieurs crèche Bouts d'Chou : Agrandissement de l'espace de jeu + Installation de jeux extérieurs + Changement des clôtures, portails et portillons En 2024 et 2025, dans les 2 EAJE : changements de sol, peintures	Mise aux normes à la suite de l'arrêté du 31 août 2021 : installation de téléphones dans les sections, réhausse des poignées de porte…					Investissement selon les travaux prévus	/	/		
	- Finalisation des PPMS dans les établissements - Réécriture de l'ensemble des protocoles dans les crèches	Relecture annuelle pour mise à jour si nécessaire	Relecture annuelle pour mise à jour si nécessaire	Relecture annuelle pour mise à jour si nécessaire	Relecture annuelle pour mise à jour si nécessaire	Relecture annuelle pour mise à jour si nécessaire	/	- Stabilisation de l'emploi de RSAI - Actualisation des réglementations, notamment en terme d'hygiène et de sécurité	/		
	Réorganisation des crèches avec refonte des projets éducatifs, d'établissement, pédagogique, protocoles, procédures…	Etude, appropriation, positionnement et application du référentiel national sur la qualité d'accueil du jeune enfant paru en 2025	Réflexion en faveur d'une labellisation qualité des crèches valorisant le travail accompli			Mise à jour des projets d'établissement des crèches et des projets pédagogiques. Révision obligatoire minimum tous les 5 ans.	/	Journées pédagogiques pour l'ensemble des personnels de crèches : 2 (dont une avec un intervenant extérieur) + 9 soirées de travail réparties dans l'année	/	Difficulté d'intégration des équipes de terrain dans les travaux écrits	
	- Supervision des équipes de direction des crèches depuis 2025 - Temps d'analyse de la pratique pour les personnels de crèche - Formation PAMAL (gestes et postures) à la crèche Vilvent	- Supervision et temps d'analyse à maintenir et adapter si nécessaire - Formation PAMAL (gestes et postures) à la crèche Bouts d'Chou					/	/	/		
	- Amélioration de la qualité d'accueil à domicile en s'appuyant sur le RPE et ses missions - Temps d'analyse de la pratique pour les assistants maternels - Soirées d'échanges pour les assistants maternels tout au long de l'année pour échanger, donner des informations, de l'actualité, requestionner les pratiques sur différentes thématiques	- Refonte du projet de fonctionnement du RPE - Requestionnement du positionnement des responsables RPE auprès des assistants maternels et des familles = projet éducatif des RPE - Ateliers assistants maternels sur la parentalité (comment faut il que je te parle?)	Référentiel qualité d'accueil	Maintien	Maintien	Maintien	/	Formation continue des responsables RPE	/		
	- Pas de supervision pour les responsables RPE	- Supervision des équipes RPE (en collaboration avec CC du Castelrenaudais)	à maintenir et adapter si nécessaire				/	/	/		

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 21/11/2025
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_23-DE

	Pas de visibilité sur la qualité d'accueil dans les structures privées excepté lors de remontées d'information de la part des familles	Amélioration des liens avec les structures privées afin d'avoir un regard sur la qualité d'accueil					/	/	Partenariat à créer avec les microcrèches du territoire		
	Réunions de réseau départemental petite enfance + réseau départemental chargés de coopération 37 permettent de partager les bonnes pratiques en faveur de l'amélioration de la qualité d'accueil Réseau des RPE 37 et réseau parentalité 37	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	/	/	Avec réseaux départementaux		
	- Difficultés dans l'accueil d'enfants en situation de handicap - Signature de la charte handicap avec le PRH en décembre 2024	- S'appuyer davantage sur le PRH 37 pour des conseils - Penser "inclusif" pour les évènements (handicap, allophone…)	Formation pour toutes les équipes des crèches et RPE				Adaptations si nécessaire des structures d'accueil	Formation pour les équipes à l'accueil d'enfants porteurs de handicap	Avec PRH 37		
Répondre aux difficultés spécifiques des familles	Diagnostic social partagé en 2022	Mise en place d'un observatoire des services à la population (avec amélioration des outils)					/	Augmenter les compétences en matière de contrôle de gestion et outils d'observatoire	/		Nombre enfants AEEH accueillis en EAJE PSU (nb enfants AEEH sur la CC) Actions de formation des agents à l'accueil/ accompagnement des publics porteurs de handicap Nombre d'actions liant école et structures de moins de 3 ans Nombre de soirées thématiques proposées sur des sujets de parentalité Taux de participation des parents aux soirées thématiques Nombre de partenaires participant aux réunions et actions du REAAP Nombre de parents participant au REAAP Nombre de projets/ actions en direction des parents Ouverture de lieux de soutien à la fonction parentale
	RPE comme observatoire, notamment depuis la mise en place du guichet unique (sept 2024) garantissant une information complète et réelle Information aux maires et aux secrétaires de mairie sur le fonctionnement du guichet unique et son intérêt	Consolider le Guichet unique Petite Enfance : mis en place en septembre 2024. Ajustements à opérer après une année pleine de fonctionnement… Communication aux communes à refaire	Amélioration des outils du guichet unique : lien avec monenfant.fr et amélioration des échanges sur les disponibilités des AM				/	/	/	Temps animatrices RPE devient compliqué avec la multiplicité des missions	
	Instauration d'une soirée thématique de formation/ sensibilisation des professionnels et des parents depuis 2023	Soutenir la soirée thématique annuelle CCVA Petite Enfance initiée par le RPE. Elle s'adresse à tous dans un objectif global, de prévention ou d'accompagnement à la parentalité.					/	Se tenir informé des actualités afin que les soirées thématiques proposées soient en lien avec les questionnements des familles et des professionnels	Avec l'ensemble des partenaires pouvant animer ces soirées		
	Lieu d'accueil 1,2,3 Soleil installé en QPV et ouvert 1/2 journée par semaine	Reprise et labellisation LAEP du lieu d'accueil 1,2,3 Soleil par la CCVA en partenariat avec la MJC et le CD37	Développement ½ journée supplémentaire du LAEP 1,2,3 Soleil				Rénovation bâtiment site de la Verrerie pour le LAEP Achat de matériel et d'équipements pour ouverture site de la Verrerie pour le LAEP	Formation accueillants LAEP et supervision	Avec MJC, CD37 et tout autre organisme en capacité de proposer du temps accueillant	Quid de la pérennité des financements pour le gestionnaire	
	Peu de lien petite enfance et parentalité avec l'école	Faciliter le lien avec l'école avec - Travail avec le PRE de la Ville d'Amboise sur la création d'une classe de 2 ans - Participer au projet OEPRE : Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite Educative (au sein des écoles).					/	Meilleure connaissance du fonctionnement du partenaire : échanges de savoirs entre éducation nationale et professionnels de la petite enfance/ parentalité	Avec enseignants et communes		
	Travail sur les 1000 premiers jours depuis 2022	- Partenariat CAF, CD37, MJC pour la mise en place d'actions dans le cadre des 1000 premiers jours. - Projet d'une maison des 1000 premiers jours porté par le CD 37 (réponse appel à projet 2025).					/	/	Avec tous les partenaires intervenants au sein de la maison des 1000 premiers jours	Quid d'un portage politique coordonné?	
	- Constat du faible nombre de lieux ressources à la parentalité. - Une vraie demande des parents de pouvoir échanger entre personnes vivant les mêmes expériences plutôt que sous l'animation d'un professionnel. - Expérimentation Programme de Soutien à la Famille et à la Parentalité en 2025.	- Valoriser les programmes d'accompagnement aux familles : en renouvelant le Programme de Soutien à la Famille et à la Parentalité (PSFP), L'atelier des parents, en s'autorisant à en expérimenter d'autres plutôt que des actions isolées (via appels à projets CAF parentalité). - Ouverture d'une maison des 1000 premiers jours	- Proposer des groupes d'échanges entre parents. - Valoriser les programmes d'accompagnement aux familles : en renouvelant le Programme de Soutien à la Famille et à la Parentalité (PSFP), L'atelier des parents, en s'autorisant à en expérimenter d'autres plutôt que des actions isolées (via appels à projets CAF parentalité).	- Valoriser les programmes d'accompagnement aux familles : en renouvelant le Programme de Soutien à la Famille et à la Parentalité (PSFP), L'atelier des parents, en s'autorisant à en expérimenter d'autres plutôt que des actions isolées (via appels à projets CAF parentalité).			/	Compétences sur l'accompagnement à la parentalité	/	Nombre de lieux ressources à la parentalité	
	Existence d'une Commission d'Attribution des Places avec des critères prenant en compte la situation des familles, notamment les enfants en situation de handicap		Proposer des solutions de répit parental : - Réflexion sur la mise en place d'une structure répit aidants - Mise en place de places d'accueil petite enfance mieux adaptées - Proposition de formation de baby-sitter et mise en relation des personnes formées avec les familles				Mobilier adapté si création d'une structure répit	Formation des personnels aux questions du handicap	Réunion de réseau départemental petite enfance / RSAI		
	Coordination et coanimation du REAAP par la CCVA Un REAAP fort (nombreux partenaires) avec une coordination partagée et favorisant la remontée d'informations Participation aux quinzaines de la parentalité CAF	- Œuvrer pour l'acculturation des partenaires REAAP : orientation du COPIL REAAP en ce sens pour une meilleure cohérence éducative, un discours cohérent aux familles et une optimisation des prises en charge par une orientation plus rapide et adaptée. Passe par l'instauration d'une journée institutionnelle thématique. La 1ère en novembre 2025. - Après la communication en interne, travail sur la communication au public. Accent à mettre particulièrement sur la communication envers les familles. - Participation aux quinzaines de la parentalité CAF. Thématique 2026 sur les Compétences Psycho-Sociales. Changement de formule, il ne s'agira pas d'un appel à projet sur une quinzaine mais sur l'année. - Maintien du temps fort « Bulle d'air en famille ».	S'appuyer sur le REAAP et les ressources existantes : il existe déjà de nombreuses actions et les initiatives se développent. Le REAAP comme carrefour de concertation et d'information pour des actions coordonnées, cohérentes et connues de tous afin d'orienter les familles.	Intégrer la participation de parents dans la vie du réseau REAAP			/	/	Avec tous les partenaires du REAAP		